

Compte rendu de l'assemblée générale de l'association J'aime Montchat du 22 février 2022

A l'ouverture de la séance, le président Laurent ROCHET a rappelé que lors de la précédente assemblée générale qui s'est déroulée le 7 février 2022, 49 personnes étaient présentes et 31 représentées (soient 80 votants) sur un total de 530 adhérents. Le quorum fixé par les statuts à un quart au moins des membres présents ou représentés n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas été en mesure de délibérer valablement. Cette situation a nécessité l'organisation d'une deuxième AG 15 jours plus tard.

L'AG du 7 février 2022 n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu.

Lors de l'AG du 22 février, 22 personnes étaient présentes et 30 représentées. Il a été indiqué que lors de cette deuxième AG, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

La séance a débuté par le **renouvellement du bureau**, composé initialement de 3 personnes.

Laurent ROCHET avait indiqué lors de l'AG du 7 février ne plus vouloir se présenter à ce poste.

Roger BADET et Christian BELLON qui ont tous deux démissionné le 17 janvier dernier, n'ont pas souhaité renouveler leur mandat au sein du bureau.

La proposition d'élargir le nombre de membres du Bureau afin que l'ensemble des secteurs de Montchat puissent être représentés et d'agréger davantage de compétences a été entérinée à l'unanimité des voix.

Ont candidaté pour intégrer le bureau :

- Hélène BARONNIER, pour le poste de présidente,
- Jean-Dominique PESCHE pour le poste de trésorier,
- Anna MARTEL pour le poste de secrétaire,
- Virginie REYMOND pour le poste de secrétaire adjointe,

Ainsi que :

- Philippe BACCONNIER
- Eva FOERSTER-DONAINT,
- Hugues HARTAUT,
- Philippe VIDAL

Ces 8 candidats ont tous été élus comme suit :

- à l'unanimité moins trois abstentions (soient 49 voix pour) en ce qui concerne l'entrée dans le bureau de Hélène BARONNIER, Jean-Dominique PESCHE, Anna MARTEL et Virginie REYMOND respectivement pour les postes de présidente, trésorier, secrétaire et secrétaire adjointe ;
- à l'unanimité (52 voix) en ce qui concerne l'entrée dans le bureau de Philippe BACCONNIER, Eva FOERSTER-DONAINT, Hugues HARTAUT et Philippe VIDAL.

Laurent ROCHET a exprimé le souhait de continuer à faire partie du bureau en tant qu'ancien président, ainsi que les statuts actuels l'y autorisent.

Le bureau est donc passé de 3 membres à 9 membres.

Puis est venu **L'examen de la gestion financière**. Le compte bancaire de l'association faisait état, au 31 janvier 2022, d'un solde créditeur de 2.925 euros, étant précisé que l'association doit garder disponible la somme de 1.500 euros qui correspond à la condamnation aux dépens prononcée par le Tribunal administratif de Lyon dans son jugement du 26 novembre 2020 (dans le cadre du recours contre les dispositions du PLU-H applicables au site de l'ex-clinique Trarieux) et dont le versement est susceptible d'être réclamé par la Métropole de Lyon jusqu'à la fin de l'année 2025.

Le quitus financier a été voté avec réserves à l'unanimité.

Des réserves ont été précisées notamment en raison d'une incertitude concernant une facturation complémentaire qui pourrait éventuellement être réclamée par le GIE TELOS avocats dans le cadre de la convention d'honoraires conclue avec Laurent ROCHET le 8 novembre 2021. En effet, Laurent ROCHET n'a pas été en mesure d'affirmer en séance que les sommes dues à TELOS avocats se limitent définitivement à une provision de 2.000 euros HT qui a été réglée par l'association le 7 décembre 2021 au titre de l'analyse du dossier et du recours gracieux.

A ensuite été abordée la **question du dépôt d'un recours contentieux à l'encontre du permis de construire de l'ancienne clinique Trarieux**.

Il a été rappelé que le délai pour déposer un recours contentieux expire le 27 février 2022. Après débats, il a été décidé que l'association ne déposera pas de recours (45 voix contre, 5 pour et 2 abstentions). Il a cependant été précisé que cela n'empêche pas les personnes ayant précédemment déposé un recours gracieux et pouvant justifier d'un intérêt à agir de former un recours contentieux en leur nom personnel.

A l'issue de l'AG, Hélène BARONNIER a exposé les ambitions du nouveau bureau et rappelé les prochains sujets sur lesquels l'association devra se mobiliser :

- Les contributions à déposer massivement dans le cadre de l'enquête publique qui s'ouvrira prochainement concernant la modification n°3 du PLU-H de la Métropole,
- La reconversion d'une grande partie du site de l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes.
- Le futur tracé du bus à haut niveau de service (BHNS) qui reliera les Sept Chemins à la Part-Dieu en transitant par la route de Genas,
- Le prolongement de la ligne de tramway T6 reliant les hôpitaux Est à la Doua qui modifiera notamment la place Kimmerling et un tronçon de la route de Genas,
- Le réaménagement de la partie Nord-Est de la Place du Château.
- Vigilance quant aux désagréments que risqueront de générer les travaux de reconversion de l'ex-clinique Trarieux.

Une refonte des statuts doit également être réalisée dans les prochaines semaines.

Rédactrice : Hélène BARONNIER